

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 8-350-1926 promulguant le décret du 15 décembre 1er relatif aux avances faites aux services régis par économie pour le comble de l'Etat.

n° 8-350-1926

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
9 janvier 1926

Numéro JO
n° 350 du 31/01/1926

Date du numéro
31 janvier 1926

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur.

Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté du 1er octobre 1914 réglant le mode, de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires: Vu le décret du 15 décembre 1925, promulgué au Journal officiel de la République française du 22 décembre 1925, page 12205, relatif aux avances faites aux services régis par économie pour le compte de l'Etat.

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est promulgué à la Côte française des Somalis, pour y être exécuté selon sa forme et teneur, le décret du 15 décembre 1925 relatif aux avances faites aux services régis par économie pour le compte de l'Etat. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

CHAPON-BAISSAC.